

Mars 2016

Marche à suivre : audit des « Moyens consommateurs » ($100 \text{ MWh/an} \leq \text{Eél} < 500 \text{ MWh/an}$)

Acteur	Tâches
Site « Moyen consommateur » (MC)	1. Prise de connaissance du programme et des documents de référence : <ol style="list-style-type: none"> a. Conditions générales et Condition d'octroi b. Documents de référence 2. Choix d'un partenaire d'audit pour l'audit énergétique
MC + partenaire	3. Demande de subvention pour un audit munie des documents requis (Exemple récapitulatif de la demande d'aide financière)
Direction de l'énergie (DIREN)	4. Etude du dossier (Demande éventuelle de compléments) 5. Envoi de la décision d'octroi au requérant
MC + partenaire	6. Réalisation de l'audit énergétique 7. Envoi du rapport à la DIREN (Excel et PDF) Envoi de la demande de versement de la subvention
DIREN	8. Etude du rendu (Demande éventuelle de compléments) 9. Paiement de la subvention